

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 04 décembre 2025 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Claudine CAULET

Absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Claudine CAULET comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Représentation au Centre Hospitalier Régional Universitaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la représentation de Madame Anne VIGNOT au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Exercice budgétaire 2025 - Décision Modificative n°3

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2025 par chapitre (annexe 1) et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2025 (annexe 2),
- autorise la constitution pour l'exercice 2025 d'une provision de droit commun à hauteur maximale de 100 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée au contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre Grand Besançon Métropole et les communes.

Résultats du vote :

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de procurations de vote : 14

Nombre de préparations de vote : 11

Date de convocation : 27 novembre 2025

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 39 Contre : 8 Abstentions : 4 Conseiller intéressé : 0

5 - Exercice budgétaire 2026 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Exercice budgétaire 2026 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2025 (dans la limite des crédits indiqués dans le rapport par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

7 - Intercommunalité - Validation du rapport de la CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif à la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique », à savoir :

- les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre du transfert de la compétence à savoir : 137 822,36 € en fonctionnement et 19 500,00 € en investissement dus par la Ville de Besançon à GBM,
- le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Besançon, après prise en compte des incidences du transfert de compétence, soit un montant de 13 168 607,46 € en fonctionnement et de 4 029 738,94 € en investissement, à verser à GBM

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Ressources budgétaires pour 2026 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés dans le cadre du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 11 Conseiller intéressé : 0

9 - Régime des heures supplémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le régime des heures supplémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

10 - Comité des Œuvres Sociales exercice 2026 - Régularisation Aide 2025 - Avenant n°1 à la convention 2023-2026

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (1), Kévin BERTAGNOLI (1) et Olivier GRIMAITRE (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

À l'unanimité le Conseil Municipal a

- approuve l'avenant n°1 à la convention COS joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention avec le COS

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0
Conseillers intégrés : 4

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 34 300 € à BFC International pour la mise en œuvre de la coopération selon les modalités définies dans la convention quadripartite,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention quadripartite relative à la coopération décentralisée entre Besançon, Man, le SYBERT et BFC International.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

16 - Soutien à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

Mme Karima ROCHDI (1) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal attribue une subvention de 2 000 € à l'association l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

17 - Animations commerciales et aides aux animations de Noël

A l'unanimité le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 399 € à l'association des commerçants des beaux-arts, 4 000 € à l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais », 16 000 € à RECIDEV.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Conseillers intégrés : 0

18 - Dérogation au repos dominical des salariés du commerce

A majorité des suffrages exprimés, 2 contre, le Conseil Municipal.

majorité des suffrages exprimés, 2 contre, le Conseil Municipal :
- approuve le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 51 Contre : 3 Abstention : 0

19 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution de plusieurs aides

A l'unanimité le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 36 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Conseillers absents : 0

20 - Contribution de la Ville de Besançon à l'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon

Mmes Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (2) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (2), Nicolas BODIN (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le versement d'une contribution de 50 K € au titre de 2025 à l'Organisme de Fonds Solidaire.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 11

21 - Intercommunalité - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2024

Le Conseil Municipal prend acte des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2024.

22 - Intercommunalité - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention relatif à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Eco quartier de Planoise - Projet d'agriculture urbaine de l'association AAAAAAA

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- prend acte du projet d'installation de l'association AAAAAA,
- approuve la gratuité de l'autorisation d'occupation temporaire du terrain d'assiette du projet

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseillers intéressés : 2

24 - Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Transaction foncière entre la Ville et Néolia

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil Municipal :

- approuve ce transfert de propriété par Néolia à la Ville d'une emprise d'environ 4 200 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section EP n° 62, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 2

25 - Reconversion du site Vauban Acquisition de la troisième tranche à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

Lorine GAGLIOLO (2), Laurence MULOT (1) et Françoise PRESSE (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Aurélien LAROPPE (1), Christophe LIME (1) et Anthony POULIN (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à l'EPF par la Ville de la parcelle cadastrée section HY 409 aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 9

26 - Cession d'un délaissé de voirie 10 rue Fresnel

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve cette transaction aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 - Plan école - Rénovation – extension de l'école primaire Jean Boichard – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), validation d'un avenant au contrat de MOE pour la réalisation d'études complémentaires, établissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de MOE - Demandes de subventions

M. Christophe LIME (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 94 021 51 € HT (41 481 60 € HT + 52 539 91 € HT), au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique – extension de l'école primaire Jean Boichard,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité. Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Consulter intégralité : 1

28 - Place des nations - Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales EO 295, 296, 297, 299, 305 et 306

À l'unanimité le Conseil Municipal a

unanimité le Conseil Municipal :

- approuve l'octroi de la servitude et la mise à disposition de terrain demandée pour l'implantation du transformateur électrique,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de servitude et de mise à disposition au profit de la société ENEDIS.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0
Génocides intégrés : 0

29- Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) - Renouvellement des partenariats avec Grand Besançon Métropole, GRDF et Engie Solutions jusqu'à fin 2027

À l'unanimité le Conseil Municipal a

unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement des partenariats du SLIME avec Grand Besançon Métropole, GRDF et Engie Solutions,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la Convention d'extension et de partenariat avec Grand Besançon Métropole

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la Convention de partenariat avec GRDF,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la Convention de partenariat avec Engie Solutions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2026

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2026,
- autorise le cas échéant, Mme la Maire ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Dénomination d'une rue Suzanne PEUTEUIL

Le Conseil Municipal prend acte du nom de rue Suzanne PEUTEUIL pour le futur lotissement « Les dessus de Chailluz ».

32 - Evènements de la Ville - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le lycée Tristan Bernard - Participation des élèves du baccalauréat professionnel « Métiers de l'accueil » à des journées évènementielles dans le cadre de leur formation

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise la signature de la convention relative à la Participation des élèves de Baccalauréat Professionnel Métiers de l'accueil à des journées évènementielles dans le cadre de leur formation du lycée Tristan,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Aides aux associations sportives - sixième attribution 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- attribue les subventions détaillées ci-dessous dans le cadre des programmes Manifestations, subventions exceptionnelles, animations et aide aux locaux :
 - o STB 10 000 €
 - o ASBP 500 €
 - o Porte Avions 1 000 €
 - o Local Boxe Club 1 000 €
 - o GBBA 1 000 €
 - o Sporting Club Planoise 500 €
 - o La Française 2 000 €
 - o IKS 500 €
 - o Sport Défi 500 €
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant avec La Française concernant le programme « animations sportives – aide à l'emploi d'éducateurs sportifs ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

34 - Centre International de Séjour : renouvellement du cadre contractuel

M. Abdel GHEZALI (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans le rapport :

- autorise, au titre des années 2026 et 2027, sous réserve du vote des Budgets Primitifs, l'attribution au CIS d'une subvention annuelle de 130 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.30.65748.0022110.20300,
- approuve le montant de la redevance annuelle pour les locaux mis à disposition à 72 354.70 €
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens et la convention de mise à disposition de locaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

35 - Approbation de la politique d'Archivage de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve la politique d'archivage élaborée par le service des Archives communautaires et municipales,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la politique d'archivage

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Rattachement du secteur municipal des archives à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve le rattachement du secteur des Archives à GBM dans le cadre de la création d'un service commun des archives,
- approuve en conséquence le transfert de plein droit des 4 agents actuellement Ville vers GBM,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention de gestion des archives avec GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Acquisition d'un nouveau bibliobus - Versement d'une aide d'équipement à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement avec GBM (en annexe du rapport) fixant les modalités d'octroi de la subvention d'équipement d'un montant de 155 517,46 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et au versement de la subvention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38- Médiathèques et Bibliothèques municipales - Autorisation permanente de vente de livres pour le compte de librairies partenaires dans le cadre des rencontres d'auteurs organisées par les bibliothèques

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve la mise en œuvre de dépôt-vente d'ouvrages dans le cadre des rencontres d'auteurs organisées par les bibliothèques municipales et les archives dans les conditions définies dans le rapport et selon le modèle de convention joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de dépôt-vente et tout avenant afférent à ces conventions dans les conditions définies dans la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à encaisser les recettes liées à ces dépôts-vente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Parcours culturels élémentaires et maternelles - Année scolaire 2025-2026 - Aides aux organisateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Myriam LEMERCIER (2) et MM. Hasni ALEM (1), Cyril DEVESA (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue 24 subventions aux organisateurs pour un montant total de 126 700 € répartis ainsi :
 - 10 170 € à l'association CAEM,
 - 4 610 € à l'association Cie Duende Flamenco,
 - 4 840 € à l'association Cie Rubato,
 - 6 170 € à l'association Cie Teraluna,
 - 5 350 € à l'association Côté Cour, Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 5 350 € à l'association Croqu'Livre,
 - 5 300 € à l'association Ecran Mobile, la Ligue de l'enseignement Bourgogne-Franche-Comté,
 - 5 677 € à l'association Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté,
 - 5 240 € à l'association Juste Ici,
 - 5 290 € à l'association Le Bastion,
 - 7 103 € à l'association Le Petit Kollectif,
 - 4 356 € à l'association Madiba Dharma,
 - 5 920 € à l'association MJC Centre image, pôle d'éducation aux images de Bourgogne-Franche-Comté,
 - 5 880 € à l'association MJC Palente,
 - 5 084 € à l'association Na - Cie Pernette,
 - 3 180 € au Nouveau Théâtre Besançon, Centre dramatique national (Cie Airelle),
 - 5 160 € à l'association Passe-Muraille, centre des arts du cirque,
 - 4 005 € à l'association Plus proche toutefois du ring (Ring Théâtre),
 - 3 720 € à l'association Sentimental Noise,
 - 3 225 € à l'association Superseñor,
 - 2 570 € au Fonds Régional d'Art Contemporain Franche-Comté,
 - 4 140 € à La Rodia,
 - 2 800 € à l'Orchestre Victor Hugo, orchestre symphonique Bourgogne Franche-Comté,
 - 11 560 € à l'Université Marie et Louis Pasteur,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 12

Mmes Pascale BILLERÉY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (2), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (2), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention au 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon pour un montant de 3 210 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue 6 subventions aux organisateurs de Parcours culturels Maternelles pour un montant total de 12 312 € réparti ainsi :
 - 1 420 € pour l'association Cie Rubato,
 - 1 812 € pour l'association Na - Cie Pernette,
 - 2 758 € pour le CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,
 - 2 350 € pour l'association Tralalère,
 - 3 072 € pour l'association Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté,
 - 900 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2025

A l'unanimité le Conseil Municipal attribue des subventions à 6 associations pour un montant total de 14 500 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :

- 2 000 € à l'association LESSWINTERBAND,
- 1 500 € à l'association VEILLER LES CENDRES,
- 1 000 € à l'association L'ENTRE,
- 2 000 € à l'association MAJE,
- 6 000 € à l'association DIVAGUE – CIE DAFQA,
- 2 000 € à l'association ANIMAL MOU.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41 - Aide à des associations culturelles - deuxième attribution 2025 et aides exceptionnelles

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- attribue des subventions pour un montant total de 153 206 €, à savoir :
 - o aides aux projets/activités des associations culturelles :
 - 2 000 € à l'association 3615 SENOR,
 - 500 € à l'association ACADEMIE DES SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS DE BESANCON,
 - 1 000 € à l'association ALAC - ASSOCIATION DU LIVRE ET DES AUTEURS COMTOIS,

- 6 074 € à l'association ASEP - ASSOCIATION SPORTIVE ET D'EDUCATION POPULAIRE,
- 3 500 € à l'association JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - DELEGATION FRANCHE COMTE,
- 1 500 € à l'association THK,
- 500 € à l'association AU CHOEUR DE L'ATELIER,
- 10 000 € à l'association AVE - ATELIER VAUBAN,
- 4 500 € à l'association BACCHUS,
- 3 000 € à l'association BAL,
- 2 500 € à l'association BAYADELLE,
- 2 000 € à l'association BOUCLE D'ARTS,
- 1 000 € à l'association CHOEUR SCHUTZ DE BESANÇON,
- 1 500 € à l'association CIE VARIATION 47,
- 3 500 € à l'association GRAINE DE VIE,
- 1 500 € à l'association GRAVITATION,
- 1 000 € à l'association GROUP,
- 5 000 € à l'association HABITAT JEUNES BESANCON,
- 3 000 € à l'association LA SALAMANDRE,
- 2 000 € à l'association LA TORTUE,
- 2 000 € à l'association LA VELO SCENE,
- 1 500 € à l'association LATINOAMERICALLI,
- 3 000 € à l'association LE BANQUET D'AGAMEMNON,
- 1 000 € à l'association LE PETIT MONDE,
- 2 500 € à l'association L'ENJOLIVEUR,
- 3 000 € à l'association LES DEUX PORTES,
- 1 000 € à l'association MAISON ARCHITECTURE FRANCHE COMTE,
- 21 632 € à l'association MJC PALENTE ORCHAMPS,
- 2 000 € à l'association MUCHMUCHE COMPANY,
- 20 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
- 5 000 € à l'association PAGNOZOO,
- 1 500 € à l'association THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ,
- 5 500 € à l'association UNE BONNE MASSE SOLAIRE,
- 4 000 € à l'association VALKYRIRA.

- Aides exceptionnelles :
 - - 15 000 € à l'association AMUSO,
 - - 9 000 € à l'association Juste Ici.
- Aide « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion » de 3 000 € à l'association Ciconia.

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec les associations ASEP, MJC Palente et Juste Ici,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec les associations AMUSO et Ciconia Théâtre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

42 - Etablissement culturels - Aide et contribution de fonctionnement 2026 - Versement d'acomptes - Conventionnement

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (2), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (2), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- concernant la Rodia :
 - o approuve le versement des acomptes sur la subvention de fonctionnement 2026 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2026 relative aux moyens financiers de la Rodia (acomptes en fonctionnement et en équipement 2026),
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement MPMD 2025 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention 2025 relative aux moyens financiers de la Rodia (MPMD) ;
- concernant Les 2 Scènes :
 - o approuve le versement des acomptes sur la contribution de fonctionnement 2026 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2026 relative aux moyens financiers (acompte 2026), humains et matériels avec l'EPCC les 2 Scènes,
 - o approuve le versement de la contribution en fonctionnement MPMD 2025 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention 2025 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec l'EPCC les 2 Scènes,
- concernant le Nouveau Théâtre de Besançon :
 - o approuve le versement de l'acompte sur la subvention de fonctionnement 2026 tel qu'indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2026 relative aux moyens financiers (acompte 2026) du NTB ;
- concernant l'Orchestre Victor Hugo :
 - o approuve le versement d'une subvention de fonctionnement 2026 tel qu'indiquée dans le rapport,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - o approuve le versement des acomptes sur la contribution de fonctionnement 2026 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 17 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

43 - Observations de la Chambre régionale des comptes sur le patrimoine monumental en Bourgogne Franche-Comté – focus sur la gestion municipale

Le Conseil Municipal prend acte du rapport thématique régional « Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté ».

44 - Convention constitutive d'une unité d'enseignement au sein du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Damien HUGUET (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat entre la ville de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon (CHU), l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement jointe en annexe au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

45 - Caisse des Ecoles de la Ville de Besançon - Mise à disposition de personnel du Département Education

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- acte la mise à disposition du personnel Ville auprès de la Caisse des Ecoles,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Caisse des Ecoles de la Ville de Besançon - Versement d'une avance remboursable

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise l'attribution d'une avance de trésorerie de 150 000 € à la Caisse des écoles en décembre 2025 pour l'année 2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention qui précise les modalités de remboursement de cette avance.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47 - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2024

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'accessibilité 2024.

48 - Troisième Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Soutien aux actions portées en 2025 – thématiques « Insertion professionnelle & Mobilité », « Culture » et « Logement »

A l'unanimité le Conseil Municipal, dans le cadre du troisième CTAI :

- attribue une subvention de 27 121 € maximum au Centre de linguistique appliquée (CLA) pour l'action « Mobi'me »,
- attribue une subvention de 9 000 € maximum à la l'association la Roue de secours pour l'action « Integramob »,
- attribue une subvention de 22 200 € maximum à l'association Coallia, pour l'action « Intermédiation locative »,
- attribue une subvention de 5 280 € maximum à l'association hôp hop hop pour l'action « Voir et raconter son Besançon »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes à chacune des actions citées dans ce présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Kursaal - Adoption du règlement intérieur

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le Règlement intérieur du Kursaal applicable à compter du 1^{er} juillet 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50 - Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement de la convention-cadre pour 2026-2029 avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon / Clairs-Soleils

M. Hasni ALEM (2) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise le renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la MJC Besançon/Clairs-Soleils pour la période 2026-2029 jointe en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre correspondante,
- attribue, dès l'entrée en vigueur de la convention-cadre de partenariat 2026-2029, le premier acompte de la subvention de fonctionnement 2026, d'un montant de 81 000 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

51 - Aide exceptionnelle en faveur d'Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon, siège de l'Association Sportive d'Education Populaire - Cras Chaprais Viotte

M. Damien HUGUET (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- attribue une aide exceptionnelle de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux pour le financement de travaux de confort thermique au 22 Rue Résal à Besançon, siège de l'ASEP,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

52 - Aides aux associations d'animation de quartier - Deuxième attribution 2025

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1), Lorine GAGLIOLO (1), Carine MICHEL (2) et MM. Hasni ALEM (2), Benoît CYPRIANI (1), Damien HUGUET (1) et Christophe LIME (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- attribue 11 subventions à des associations d'animation de quartier pour un montant total de 25 300 €,
- approuve la convention à conclure avec le Comité de quartier de Saint-Claude,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec le Comité de quartier de Saint-Claude,
- attribue une subvention supplémentaire à certaines structures associatives dans le cadre de l'organisation des temps forts « La Rue est à nous » :
 - o subvention de 2 500 € à l'ASEP,
 - o subvention de 2 500 € à la Maison de Velotte,
 - o subvention de 2 500 € à la MJC Palente,
 - o subvention de 2 500 € au Comité de quartier des Montboucons,
- approuve les conventions à conclure avec l'ASEP, la Maison de Velotte, la MJC Palente et le Comité de quartier des Montboucons,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec l'ASEP, la Maison de Velotte, la MJC Palente et le Comité de quartier des Montboucons,
- attribue une subvention d'investissement exceptionnelle au Comité des Fêtes pour un montant total de 25 000 €,
- approuve la convention à conclure avec le Comité des Fêtes.

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Comité des Fêtes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

53 - Prévention spécialisée auprès des jeunes - Aide exceptionnelle à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 138 000 €, au titre de l'année 2025, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté,
- approuve la convention 2025-2027 conclue entre la Ville et l'Association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté jointe en annexe au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54 - Evolution du Fonds de Participation des Habitants (F.P.H)

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- prend acte des éléments de contexte figurant dans le rapport,
- approuve la signature d'une nouvelle convention de partenariat relative au FPH entre AGIR, l'Etat, la Ville de Besançon et GBM,
- approuve sur le principe du versement envisagé en 2026 par la Ville de Besançon d'une subvention de 4 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH), si la réserve est épuisée,
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 19h08

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,
le **09 DEC. 2025**

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service Gestion des Assemblées,

Anne COLLIN

A photograph showing the handwritten signature of Anne Collin in black ink, which is a stylized 'AC' with a horizontal line through it. To the right of the signature is the official circular seal of the City of Besançon. The seal features a central figure, likely a coat of arms, surrounded by text in French.